

VOTRE DEMANDE D'IMMATRICULATION

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

- 1 Rendez vous sur le site immatriculation.ants.gouv.fr
- 2 Choisissez le type de demande que vous souhaitez effectuer
- 3 Connectez vous à votre espace ANTS ou via France Connect
- 4 Cliquez sur «Mon espace véhicule»
- 5 Effectuez votre demande d'immatriculation
- 6 Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 [@ANTSdirect](https://twitter.com/ANTSdirect)

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures :
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques

VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE CONDUIRE

**Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.**

- 1) Rendez vous sur le site **permisdeconduire.ants.gouv.**
- 2) Cliquez sur «Effectuer une demande de permis de conduire»
- 3) Connectez vous à votre espace ANTS
- 4) Cliquez sur «Mon espace conducteur»
- 5) Effectuez votre demande de permis de conduire
- 6) Suivez votre demande en ligne



?

BESOIN D'AIDE DANS VOTRE DÉMARCHE ?

Appelez le **3400** (numéro non surtaxé)

ou rendez-vous sur : <https://ants.gouv.fr>

 <https://www.facebook.com/ANTSdirect>

 @ANTSdirect

Vous pouvez également vous rendre dans
l'un des 300 points numériques en préfectures et sous-préfectures :
www.demarches.interieur.gouv.fr/points-numeriques



VOTRE DEMANDE DE PASSEPORT / CNI

*Des titres sécurisés,
vos démarches simplifiées.*

Votre prédemande Passeport/CNI

Ses avantages

- Gain de temps : vos données sont déjà saisies lorsque vous vous rendez en mairie,
- Simplification de votre démarche : moins de papier, fiabilisation des données, ...



Les étapes

1. Vous entamez votre demande depuis chez vous,
2. Vous pouvez la mettre de côté s'il vous manque des pièces à fournir et la reprendre à tout moment,
3. Au terme de votre prédemande, vous obtenez un numéro de prédemande qu'il faudra conserver,
4. Avec ce n° de prédemande, **vous devez vous rendre en mairie pour la prise d'empreintes et pour finaliser votre demande.**



[https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/
Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI](https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-demande-de-passeport-CNI)

**Vous pouvez vous rendre dans la commune de votre choix.
N'oubliez pas de vérifier la nécessité d'une prise de rendez-vous.**